



LABEL EUROPEEN D'EXCELLENCE EN MATIERE DE GOUVERNANCE ELOGE

RAPPORT GENERAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA 1ERE EDITION EN FRANCE 2019

Villes françaises candidates	METZ, SCEAUX, STRASBOURG, SURESNES
Noms et fonctions des experts mandatés par la Plateforme nationale française	Dominique LAGRANGE, Administrateur territorial, CNFPT/INET Xavier ROBERT, DGS, SNDGCT Olivier TERRIEN, Consultant/Formateur, Consulting Territorial Europe/CTE
Nom et fonction du Responsable technique au CNFPT/INET	Benoit CATHALA, Chef de la Mission Europe, CNFPT/INET

1. Introduction : La Stratégie pour l'Innovation et la Bonne Gouvernance au niveau local du Conseil de l'Europe et le lancement d'ELOGE en France

La Stratégie pour l'Innovation et la Bonne Gouvernance au niveau local, dont ELOGE est un des piliers, a été adoptée en 2008 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Sa mise en œuvre est assurée par le Centre d'Expertise pour la Bonne Gouvernance de l'Organisation (Direction de la Gouvernance Démocratique, DGII-Démocratie).

Le but de la Stratégie est de mobiliser et de stimuler l'action des acteurs nationaux et locaux afin que « les citoyens de tous les pays européens puissent bénéficier d'une bonne gouvernance démocratique au niveau local, par l'amélioration continue des services publics locaux, l'engagement de la population et des politiques qui sont à la hauteur de leurs attentes légitimes ».

A cette fin, la Stratégie poursuit les trois objectifs suivants :

1. les citoyens sont placés au cœur de tous les processus et institutions démocratiques;
2. les collectivités locales cherchent constamment à améliorer leur gouvernance, dans le respect des douze Principes énoncés ci-dessous ;
3. Les Etats (ou les collectivités régionales, en fonction de la structure institutionnelle des Etats membres) créent et maintiennent les conditions institutionnelles préalables à l'amélioration de la gouvernance au niveau local, en s'appuyant sur les engagements qu'ils ont déjà pris, conformément aux dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale et à d'autres normes du Conseil de l'Europe.



La Stratégie, et le Label ELOGE qui en découle, se décline à travers 12 principes d'innovation et de bonne gouvernance démocratique qui sont :

1. **Des élections régulières, et une représentation et une participation justes**, afin de garantir que tous les citoyens disposent d'une réelle possibilité de s'exprimer sur la gestion des affaires publiques locales ;
2. **La réactivité**, afin de garantir que les réponses apportées par collectivités locales sont adaptées aux attentes légitimes et besoins des citoyens ;
3. **L'efficacité et l'efficience**, afin de s'assurer que les objectifs sont atteints en faisant une utilisation optimale des ressources ;
4. **L'ouverture et la transparence**, pour garantir au public un accès libre à l'information et pour faciliter la compréhension de la gestion des affaires publiques ;
5. **L'Etat de droit**, pour garantir l'équité, l'impartialité et la prévisibilité ;
6. **Un comportement éthique**, pour garantir que l'intérêt public est placé au-dessus des intérêts privés ;
7. **Les compétences et les capacités**, pour garantir que les représentants et responsables locaux sont en mesure d'accomplir leur mission ;
8. **L'innovation et l'ouverture d'esprit** face au changement, pour garantir que les nouvelles solutions et les bonnes pratiques entraînent des améliorations ;
9. **La durabilité et l'orientation à long terme**, afin que soient pris en compte les intérêts des générations à venir
10. **Une gestion financière saine**, pour garantir une utilisation prudente et productive des fonds publics ;
11. **Les droits de l'Homme, la diversité culturelle et la cohésion sociale**, pour garantir la protection et le respect de tous les citoyens, et prévenir la discrimination et l'exclusion ;
12. **L'obligation de rendre des comptes**, pour garantir que les représentants et dirigeants locaux assument leurs responsabilités et sont tenus pour responsables de leurs actes.

Les collectivités européennes qui candidatent à l'obtention d'ELOGE doivent démontrer un savoir-faire dans chacun de ces douze principes. Ce savoir faire est évalué à travers trois outils : une grille d'évaluation à compléter par les agents, un questionnaire à l'attention des élus, et un questionnaire destiné aux citoyens de la collectivité candidate. La grille d'évaluation comporte plusieurs indicateurs par principe qui permettent de s'assurer, documents à l'appui, de la véracité des éléments de réponse apportés par la collectivité candidate. Les questionnaires sont accessibles à tous les membres de conseil municipal et à tous administrés de la collectivité. Ils permettent de prendre en considération leur perception des pratiques de la collectivité et de dresser des comparaisons avec les réponses figurant dans la grille d'évaluation.

La mise en œuvre du Label est décentralisée et s'opère à travers des plateformes nationales que pilotent des acteurs nationaux. Ces plateformes demandent l'accréditation du Conseil de l'Europe. En France, la Plateforme nationale est pilotée par le CNFPT et le SNGDCT. Les membres de la plateforme incluent également l'AATF, la SFE (Société Française d'Evaluation), l'AFCCRE, Sciences Po Strasbourg, EUROPA, des experts indépendants et à titre consultatif l'AMF et le Conseil de l'Europe. Cette plateforme a pour mission de désigner les experts, chargés d'examiner les dossiers des villes candidates et d'effectuer des visites de terrain, d'examiner les recommandations de ces experts, et de décider ou non de l'octroi du Label.



2. Données de base sur les 4 villes labélisées

Metz :

La Ville de Metz est située dans la Région Grand Est. Elle compte 125 000 habitants et emploie 2600 agents. Le Maire Dominique GROS est en fonction depuis 2008. La Métropole de Metz, avec laquelle la gestion des ressources humaines est mutualisée, compte 250 000 habitants. Elle emploie 1200 agents.

Sceaux :

Sceaux est une ville de 19 000 habitants située en région parisienne. Elle emploie 450 Agents. Le Maire Philippe LAURENT est fonction depuis 2001.

Strasbourg :

La Ville de Strasbourg, située dans la Région Grand Est, compte 280 000 habitants. Son administration est mutualisée avec celle de l'Eurométropole de Strasbourg depuis 1967 (initialement sous le nom de Communauté Urbaine de Strasbourg/CUS). Le Maire de Strasbourg, Roland RIES, est en fonction depuis 2008. L'Eurométropole compte 33 communes et 500 000 habitants. Elle emploie 8 000 agents.

Suresnes :

La Ville de Suresnes est située en région parisienne et a une population de 49 000 habitants. Elle emploie 1300 agents. Son Maire Christian DUPUY est en fonction depuis 1983.

3. Remarques générales sur la procédure de candidature, l'examen des dossiers et les visites de terrain

Après la décision de leurs Maires respectifs de candidater pour le Label ELOGE, les 4 villes ont débuté la préparation de leur dossier de candidature à l'été 2019 et pour cela constitué une équipe de projet pilotée par un responsable de la collectivité. Ces responsables, aux profils variés (Chargé de mission ou bien Chef de services) ont tous travaillé sous la responsabilité directe du Directeur/Directrice Général(e) des Services (DGS).

Les membres de l'équipe de projet ont dans un premier complété la grille d'évaluation et fourni dans ce cadre les justificatifs/documents publics ciblés sur chaque item référé aux 12 principes, pour la plupart sous forme de liens hypertextes. Les questionnaires élus ont été diffusés à l'ensemble des conseillers municipaux respectifs. Les questionnaires citoyens ont été mis en ligne afin qu'un maximum d'administrés puissent les compléter, ou bien diffuser via les acteurs notamment associatifs de la collectivité. Dans chacune des 4 collectivités, la grille d'autoévaluation et les deux questionnaires ont été complétés de façon rigoureuse et qualitative, des analyses détaillées des résultats obtenus ayant notamment été fournies.

Après réception et un premier examen des dossiers de candidatures, les experts mandatés par la Plateforme nationale française ont effectué des visites de terrain dans chacune des 4 collectivités candidates : le 4 octobre à Metz, le 9 octobre à Sceaux, le 10 octobre à Suresnes et le 15 octobre à Strasbourg.

Les équipes municipales qui ont accueilli les experts étaient en général composées du 1^{er(e)} Adjointe et/ou d'élus aux délégations diverses et variées (Politique de concertation, Etat civil et Mairies de Quartier, Evaluation, Finances et



Gestion des Ressources Humaines, Relations Internationales etc.) et d'agents de la collectivité occupant des postes dans différents domaines de compétences (ressources, à l'administration et aux finances, "démocratie participative", "Qualité et développement" etc.). Tous ont démontré une grande motivation à l'égard du Label ELOGE et une forte disponibilité lors de échanges avec les experts et des temps de présentation et d'explicitation des démarches et actions des 4 villes concernés. Les DGS des 4 collectivités ont tous activement participé aux discussions en bilatérale avec les experts et/ou en plénière avec d'autres agents.

Des rencontres ont également été organisées avec des panels de citoyens engagés dans les différents projets complétés par des agents des services des villes concernées. Ces échanges directs et de qualité a permis aux experts de mieux apprécier l'engagement des 4 villes sur la relation aux citoyens et de constater la vitalité du dialogue démocratique.

La présence, pendant ces échanges, d'agents de la ville et leurs témoignages ont permis de bien illustrer la place qu'a pris, dans les collectivités candidates, cette relation à l'utilisateur, renforçant leur sens du service public et facilitant la priorisation de leur activité. La culture de la participation citoyenne a semblé imprégner l'ensemble de des administrations municipales, avec un fort engagement et une réelle sincérité des agents, dans chacune des 4 collectivités.

Une documentation complémentaire très diversifiée et plus ou moins détaillée a également été remise aux experts pendant leurs visites respectives, ce qui leur a permis de prendre conscience des efforts des villes en matière de communication et de transparence, tant sur le fond que sur la forme (formulations simples, claires, courtes, recours aux graphismes, ..).

Les visites de certaines réalisations récentes, issues notamment des dispositifs respectifs de démocratie participative des 4 collectivités candidates, ont permis de mieux apprécier les projets mis en œuvre et plus généralement l'engagement des collectivités partagés avec leurs citoyens autour de réalisations nombreuses, concrètes et diversifiées (aménagement, patrimoine, vie culturelle, action éducative et sociales, ...).

4. La Cérémonie de remise du Label ELOGE aux 4 villes candidates le lundi 28 octobre 2019 au Conseil de l'Europe et les pistes de réflexion, dans la perspective du lancement d'une 2^{ème} Edition au 2^{ème} Semestre 2020

Le Label ELOGE a été décerné aux 4 villes à l'occasion d'une Cérémonie officielle organisée, le lundi 28 octobre 2020, au Palais de l'Europe, siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, dans le cadre de la Présidence française de l'Organisation. Ont participé entre autres à cette cérémonie M. Peter ANDRE, Président du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance, Président de la Plateforme d'acteurs européenne pour la bonne gouvernance, M. Jean-Baptiste MATTEI, Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Président des délégués des ministres, de Franck PERINET, Directeur de l'INET (Institut National des Etudes Territoriales) et Directeur Général Adjoint du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) M. Luis LEITE RAMOS, Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Dr. Gerhard ERMISCHER, Vice-Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et Mme Snežana SAMARDZIC-MARKOVIC, Directrice Générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe. Outre les témoignages respectifs des 4 villes française candidates, des échanges très enrichissants ont également eu lieu avec des représentants de plusieurs collectivités européennes ayant obtenu le Label ELOGE depuis son lancement en 2008.



Un Atelier avec les représentants des 4 villes françaises labélisées a été organisé le mardi 29 octobre afin de réaliser une première évaluation de la 1^{ère} Edition de la mise en œuvre du Label ELOGE, recueillir leurs témoignages sur les aspects pratiques et techniques et leurs suggestions d'amélioration. Toutes les villes ont insisté sur la valeur ajoutée du Label ELOGE lequel leur a permis de réaliser une autoévaluation approfondie de leurs pratiques et de leurs dispositifs existants dans les domaines liés aux 12 principes d'Innovation et de bonne gouvernance démocratique.

Les villes ont précisé qu'elles accorderaient bien sûr une grande importance aux suggestions d'amélioration des experts et qu'elle envisageait pour cela l'élaboration et le suivi de plans d'action spécifiques. Les villes se sont également félicitées de la dynamique de groupe que la candidature à ELOGE a permis d'instaurer au sein de leur administration municipale et des liens qui ont pu se renforcer entre acteurs concernés.

Par ailleurs, ces échanges entre représentants des 4 villes labélisées, experts de la Plateforme nationale française et représentants du CNFPT et du SNDGT ont permis d'identifier des pistes d'amélioration dans la perspective du Lancement de la 2^{ème} Edition du Label ELOGE en France, à l'été 2020. Celles-ci concernent la communication sur le Label ELOGE en tant que tel afin que de plus en plus villes françaises puissent y prétendre, l'usage généralisé des TICs dans la diffusion des questionnaires citoyens dans la phase de candidature, les efforts de communication et d'éducation à la citoyenneté en direction des publics scolaires pour éduquer très tôt à l'action publique locale et à la participation citoyenne, les échanges de bonnes pratiques entre collectivités françaises et avec d'autres collectivités européennes labélisées ELOGE et l'extension à terme d'ELOGE aux Départements, Régions et Intercommunalités françaises.